

Membres	16
Présents	12
Votants	12
Exprimés	12
Oui	12
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20220209-DEL-2022-03-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 9 février, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 2 février 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Franck FOUR - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-03

OBJET : RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Monsieur le Président rappelle que le Règlement Général sur la Protection des données résulte d'un règlement européen du 27 avril 2016, qui est entré en application le 25 mai 2018.

Les collectivités et établissements publics sont concernés par ces nouvelles obligations. Il s'agit notamment de :

- désigner un délégué à la protection des données, chargé de la mise en conformité du règlement
- recenser les traitements des données personnelles
- lister les actions à mettre en place pour se mettre en conformité
- gérer les risques
- organiser les processus internes et externes
- mettre à jour les registres.

Monsieur le Président rappelle qu'en 2018, Le PETR avait choisi le Cabinet THEMYS pour assurer la mise en place et le suivi du RGPD mais qu'à la suite du décès du responsable de la structure, cette mise en place est restée en suspens.

C'est dans ce cadre, que le PETR a été sollicité par la SAS GAIA Connect pour une nouvelle proposition de contrat de mission de délégué à la protection des données.

Les conditions financières sont les suivantes :

- mise en place conformité : 650 € HT
- suivi, assistance, bilan : 325 € HT par an

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité, valident la proposition de la SAS GAIA Connect et autorisent le Président à signer le contrat de mission et tout document nécessaire au bon déroulement de la mise en place du RGPD au sein du PETR.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Sébastien MOREAU**